

## Paroisse Ste Croix des lacs – 64121 SERRES-CASTET

### Question 2 : L'écoute

#### Qui ne se sent pas assez écouté dans notre église particulière ?

- Le ressenti est plus large que la vérité : Dans une même situation, suivant nos caractères, nos émotions on ne ressent pas tous la même chose. Ainsi certains peuvent se sentir pas assez ou pas du tout écoutés alors que d'autres non.
- Dans quelle situation ne se sent-on « pas écouté » ?
- Au sein de la famille : quand on parle de l'Eglise, on ne se sent pas écouté.
- Au travail : souvent on ne parle même pas de sa religion aux collègues parce qu'on sait qu'on ne sera pas écouté.
- Certaines situations sont plus propices : En voyages de pèlerinage, on sent bien la différence, les gens peuvent parler entre eux de Dieu sans avoir l'impression de ne pas être écoutés.
- Lors des activités dans les équipes avec d'autres paroissiens, (fleurissement et nettoyage des églises, préparation de la messe etc...) les gens se sentent « propriétaires » de la tâche qu'ils assument, des clivages se font et on n'écoute pas ce que d'autres essaient de dire.
- Parfois on peut se sentir écouté juste parce que quelqu'un est là, même s'il ne nous répond pas (parce qu'il ne sait pas quoi dire, peut-être...) On se rend compte qu'écouter est très important surtout face au deuil et à la maladie.
  
- Dans notre paroisse, notre prêtre est à l'écoute, on se sent libre et en confiance avec lui.
- Parfois alors qu'on ne s'était pas senti écouté, on s'aperçoit plus tard que quand même quelque chose est passé qu'une « graine a germé ».
- 
- Pour qu'on nous écoute lorsqu'on veut parler de Dieu il vaut mieux se taire et agir.
- Est-on capable d'écouter quelqu'un qui a un avis différent du notre ?
- Se tenir à nos engagements, respecter le travail des autres sont une forme d'écoute (par exemple personne ne devrait retoucher ce qui a été fait par l'équipe liturgique)
  
- C'est celui qui parle qui doit s'assurer que celui qui écoute a compris.
  
- Il faudrait que les comptes rendu des réunions de l'E.A.P. et du C.P. soient diffusés.